

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tenue le mardi **4 mai 2026 à 19 h 30**, à la Salle du conseil située à l'Édifice municipal de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie	Maire
M.	Marc Côté, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M ^{me}	Julie Cloutier, conseillère	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Myrienne Bouchard, Greffière-trésorière
Mme Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe

À 19 h 30, Monsieur Marc Lavoie, Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 17

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025
 - 6.2 ACCEPTATION DE LA FACTURE INTÉRIMAIRE DE MNP VÉRIFICATEUR POUR LE RAPPORT FINANCIER 2025
 - 6.3 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT CLICSÉQR ENTREPRISES
 - 6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o446.26 CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA MUNICIPALITÉ
7. VOIRIE
8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 237, CHEMIN MALTAIS-LABERGE
 - 8.2 DEMANDE DU PROMOTEUR DU DOMAINE PLEINE NATURE – NOMS DE CHEMINS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES - AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU Puits DE RÉSERVE – PROJET TECQ 2024-2028

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 AFFECTATION DU SURPLUS DU BRUNCH À UNE RÉSERVE POUR L'ÉQUIPEMENT INCENDIE

10.2 APPROPRIATION À LA RÉSERVE INCENDIE – ACHAT DE CAMÉRAS THERMIQUES

10.3 EMBAUCHE DE MME JOËLLE DUFOUR À TITRE DE POMPIÈRE

10.4 EMBAUCHE DE M. MICHAEL VAILLANCOURT À TITRE DE POMPIER

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 OCTROI DU MANDAT POUR LA MISE À JOUR DU CARNET DE SANTÉ DE L'ÉGLISE – PROGRAMME PSPS

11.2 OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉORGANISATION DE L'ALIMENTATION DES LAMPADAIRES DU TERRAIN DE BALLE – PROGRAMME PSPS

11.3 DEMANDE DE COMMANDITE – MARCHE POUR L'ALZHEIMER 2026

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE M. ÉLI CÔTÉ POUR OPÉRER SA CANTINE MOBILE SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°182.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026
RÉSOLUTION N°183.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' exempter la Greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, dont une copie conforme a été transmise à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté, ratifié et approuvé à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION N°184.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Julie Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE les comptes à payer du mois d'avril 2026, au montant de 114 553,11 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 17 657,70 \$ totalisant la somme de 132 210,81 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;
- QUE les versements des salaires nets du 29 mars au 25 avril 2026 soient acceptés au montant de 29 598,34 \$;
- QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois d'avril 2026 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M^{me} Julie Cloutier, conseillère, mentionne que l'assemblée générale annuelle (AGA) du Comité des loisirs a eu lieu et qu'il y a une nouvelle présidente, M^{me} Véronique Millette. Une première rencontre du comité aura lieu dans les prochaines semaines.

M^{me} Sophie Tremblay, conseillère, indique que les bénévoles de la bibliothèque procèdent actuellement à l'achat de livre pour le nouveau cercle de lecture à venir. Elle mentionne également que la bibliothèque a reçu un don de 15 livres de la part du RÉCIF02.

M^{me} Sylvie Brassard, conseillère, rappelle que le souper organisé pour le 90^e anniversaire du Cercle des fermières aura lieu le 23 mai prochain, suivi du spectacle du Burma Street Band. Elle mentionne également que l'assemblée générale annuelle (AGA) du Centre du Mieux-Vivre aura lieu le 12 mai prochain à 19h00.

M. Marc Côté, conseiller, mentionne que la Société de développement de Le Bourget organise un avant-midi de ramassage des déchets dans la municipalité. Les citoyens sont invités à participer au nettoyage des rues et des rangs, ou encore à nettoyer le fossé situé près de leur résidence. Un dîner hot-dogs sera offert à la suite de l'activité. Il sera gratuit pour les bénévoles participants et payant pour les citoyens qui souhaitent simplement venir manger des hot-dogs.

M. Michel Néron, conseiller, mentionne que le service incendie a fait l'embauche de 2 nouveaux pompiers.

5. CORRESPONDANCE

Bulletin d'informations policières de la MRC du Fjord-du-Saguenay (avril 2026)

Courriel de la Société Alzheimer Saguenay–Lac-Saint-Jean remerciant la Municipalité pour le renouvellement de son adhésion en tant que membre, incluant la carte de membre virtuelle;

Courriel de M. Maxime Desbiens, enseignant en éducation physique à l'École Saint-Charles – Demande pour l'achat de buts de soccer permanents.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 **RÉSOLUTION N°185.26**

CONSIDÉRANT QU' en vertu des articles 966.2, 966.3 et 966.4 du Code municipal disant que le vérificateur doit vérifier, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états-financiers de la Municipalité et en faire rapport au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Julie Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve le rapport financier 2025 tel que préparé et présenté par M. André Hudon et Mme Alexandra Jean, auditeurs pour la firme MNP SENCRL s.r.l / LLP;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière et M. Marc Lavoie, Maire, à signer, pour et au nom de la municipalité, le rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6.2 ACCEPTATION DE LA FACTURE INTÉRIMAIRE DE MNP VÉRIFICATEUR POUR LE RAPPORT FINANCIER 2025 **RÉSOLUTION N°186.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la facture intérimaire de MNP pour la vérification du rapport financier 2025 et autorise le paiement de 26 250,00 \$, plus taxes, à même les fonds municipaux prévus à cet effet.

6.3 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT CLICSÉOUR ENTREPRISES **RÉSOLUTION N°187.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière, (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

**6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°446.26
CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA
MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION N°188.26**

M. Marc Côté, conseiller, donne avis de motion à l'effet, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 446.26 concernant l'exercice du droit de préemption par la municipalité;

Conformément à la Loi, le conseiller dépose également le projet de règlement n° 446.26 lors de la présente séance.

7. VOIRIE MUNICIPALE

NIL

8. URBANISME

**8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 237, CHEMIN MALTAIS-
LABERGE
RÉSOLUTION N°189.26**

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du 237, chemin Maltais-Laberge, afin de permettre que la superficie des bâtiments complémentaires soit supérieure au pourcentage permis, soit 192 m² au lieu de 153,2 m², excédant la norme de 38,8 m²;

ATTENDU QU' un avis public doit être publié au moins 15 jours avant la décision du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' accepter le dépôt de la demande de dérogation mineure;

D' informer les citoyens que la décision sera rendue à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 et que toute personne intéressée peut soumettre ses observations conformément à l'avis public;

QUE l'avis public requis soit publié en conséquence.

**8.2 DEMANDE DU PROMOTEUR DU DOMAINE PLEINE NATURE – NOMS
DE CHEMINS
RÉSOLUTION N°190.26**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du promoteur du projet « Domaine Pleine Nature » concernant la proposition de noms pour de nouveaux chemins ainsi que la modification des noms de deux chemins existants;

ATTENDU QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et recommandation;

ATTENDU QUE la demande vise à ce que les noms des chemins du secteur du projet « Domaine Pleine Nature » soient homogènes,

logiques et sans équivoque, en cohérence avec le concept du Domaine;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'approuver ces changements et nouvelles dénominations;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le Conseil entérine la recommandation du CCU relativement à la dénomination des chemins du secteur du Domaine Pleine Nature;

D' AUTORISER les changements de noms de chemins suivants:

- Chemin du Domaine Pleine Nature en remplacement de chemin Bélanger;
- Chemin des Chevreuils en remplacement de chemin Guillaume;
- Chemin de l'Aigle en remplacement de chemin de la Falaise;

D' AUTORISER la dénomination des nouveaux chemins suivants:

- Chemin des Castors;
- Chemin des Éperviers;
- Chemin du Renard.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES - AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU Puits DE RÉSERVE – PROJET TECQ 2024-2028 **RÉSOLUTION N^o191.26**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise Puisatiers de Delisle pour l'aménagement d'un nouveau puits de réserve aux fins de sécurité au poste de production d'eau potable, conformément à la résolution 207.25;

ATTENDU QU' afin de compléter le projet, il est nécessaire d'ajouter certains éléments au contrat, soit l'installation pour les essais de pompage, pour une somme additionnelle de 11 424,91 \$ plus les taxes applicables;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Puisatiers de Delisle relative aux travaux additionnels pour les essais de pompage pour l'aménagement d'un nouveau puits de réserve aux fins de sécurité au poste de production d'eau potable, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 31 mars 2026;

QUE le montant additionnel de 11 424,91 \$ plus les taxes applicables soit autorisé;

QUE Mme Myrienne Bouchard, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 AFFECTATION DU SURPLUS DU BRUNCH À UNE RÉSERVE POUR L'ÉQUIPEMENT INCENDIE **RÉSOLUTION N°192.26**

ATTENDU QUE les pompiers ont tenu un brunch-bénéfice dont les revenus ont généré un surplus de 6 500,00 \$;

ATTENDU QUE l'objectif de cette activité était d'amasser des fonds pour l'acquisition de nouveaux équipements pour le service de sécurité incendie;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la création d'une nouvelle réserve financière distincte de la réserve incendie déjà existante, laquelle portera le nom « Réserve – Équipement incendie –Brunch »;

QUE le conseil municipal autorise l'affectation du surplus net généré par le brunch-bénéfice, au montant de 6 500,00 \$, à cette nouvelle réserve;

QUE les sommes de cette réserve seront utilisées exclusivement pour financer l'acquisition, le remplacement ou l'amélioration d'équipements destinés au service de sécurité incendie.

10.2 APPROPRIATION À LA RÉSERVE INCENDIE – ACHAT DE CAMÉRAS THERMIQUES **RÉSOLUTION N°193.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité autorise le paiement des factures suivantes pour l'achat de caméras thermiques destinées au service de sécurité incendie:

- Aéro-feu, facture n° F0069381 (15 avril 2026): 1 765,00 \$ plus taxes;
- Boivin & Gauvin Inc., facture n° FC20024655 (29 avril 2026): 1 177,45 \$ plus taxes;

QUE la direction générale soit autorisée à approprier à même la réserve financière « Réserve – Équipement incendie –Brunch » la somme de 3 089,57 \$ (taxes nettes) afin de financer la dépense.

10.3 EMBAUCHE DE MME JOËLLE DUFOUR À TITRE DE POMPIÈRE **RÉSOLUTION N°194.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Julie Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'embauche de Mme Joëlle Dufour à titre de pompière pour le service incendie et autorise son inscription à l'École nationale des pompiers du Québec.

10.4 EMBAUCHE DE M. MICHAEL VAILLANCOURT À TITRE DE POMPIER
RÉSOLUTION N°195.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'embauche de M. Michael Vaillancourt à titre de pompier pour le service incendie;

QUE le conseil municipal reconnaît la formation déjà acquise par M. Vaillancourt en matière de sécurité incendie et autorise, s'il y a lieu, la mise à jour de sa formation afin de répondre aux exigences du service.

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 OCTROI DU MANDAT POUR LA MISE À JOUR DU CARNET DE SANTÉ
DE L'ÉGLISE – PROGRAMME PSPS
RÉSOLUTION N°196.26

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, couvrant 80 % des dépenses du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de EPA Architecture pour la mise à jour du carnet de santé de l'église, conformément aux termes et conditions de l'offre déposée le 25 mars 2026;

QUE le montant de 8 300,00 \$, plus les taxes applicables, soit autorisé;

QUE Mme Myrienne Bouchard, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

11.2 OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉORGANISATION DE
L'ALIMENTATION DES LAMPADAIRES DU TERRAIN DE BALLE –
PROGRAMME PSPS
RÉSOLUTION N°197.26

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, couvrant 80 % des dépenses du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de ÉlectroVolt pour la réorganisation de l'alimentation électrique des lampadaires du terrain de balle, conformément aux termes et conditions de l'offre déposée le 5 mars 2026;

QUE le montant de 12 048,61 \$, plus les taxes applicables, soit autorisé;

QUE Mme Myrienne Bouchard, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

11.3 DEMANDE DE COMMANDITE – MARCHE POUR L'ALZHEIMER 2026
RÉSOLUTION N°198.26

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU PAR LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne donne pas suite à la demande de commandite de la Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la Marche pour l'Alzheimer 2026.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE M. ÉLIE CÔTÉ POUR OPÉRER SA CANTINE MOBILE SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION N°199.26

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a reçu une demande de M. Élie Côté afin d'opérer une cantine mobile sur le terrain municipal situé près de la Halte-Camping et de la marina;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'autoriser cette activité afin de diversifier les services offerts aux citoyens et d'amener encore plus de visiteurs dans ce secteur récréotouristique;

ATTENDU QUE l'installation sera autorisée pour la période du 1^{er} juin au 7 septembre 2026, avec possibilité de prolongation jusqu'au 12 octobre 2026, selon les modalités prévues à l'entente;

ATTENDU QUE l'Exploitant remboursera à la Municipalité les coûts prévus à l'entente, incluant notamment les frais liés à l'utilisation de l'électricité, selon un montant forfaitaire établi en fonction de la période d'exploitation;

ATTENDU QUE l'exploitant devra détenir toutes les autorisations et permis requis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ainsi qu'une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$ couvrant les activités de la cantine mobile;

ATTENDU QU' une entente sera signé entre la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget et M. Élie Côté, établissant les modalités, conditions et obligations relatives à l'exploitation de cette cantine mobile sur le terrain municipal;

ATTENDU QUE cette autorisation est conditionnelle au respect intégral de toutes les clauses, exigences et obligations prévues audit contrat, ainsi qu'à toute loi, règlement ou norme applicable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise M. Éli Côté à opérer une cantine mobile sur le terrain municipal situé près de la Halte-Camping et la marina, selon les modalités prévues à l'entente signée avec la Municipalité;

- QUE cette autorisation soit conditionnelle au respect intégral des dispositions contenues à l'entente intervenue entre les parties ainsi qu'à toute loi, règlement ou norme applicable;
- QUE toute contravention à l'entente, aux règlements municipaux ou à toute autre disposition légale applicable puisse entraîner la suspension ou la révocation de cette autorisation;
- QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer l'entente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette autorisation.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 08 et s'est terminée à 20 h 14.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 14.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 mai 2026.

M. Marc Lavoie
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière